AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

Exercice 2023
(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AMANCEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AMANCEY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AMANCEY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 30 Avril 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

AGILIANCE AUDIT

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 23	NET 22	PASSIF	NET 23	NET 22
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	4 232 €	3 414 €	818 €	519 €	Report à nouveau	95 174 €	93 570 €
					Report à nouveau sous contrôle SIVU	10 050 €	8 001 €
					Report à nouveau sous contrôle CCLL	6 016 €	8 152 €
					Report à nouveau ss contrôle Amancey	20 030 €	23 167 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Subventions équipements	647 €	0 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-5 614 €	-1 620 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**4 232 €**	**3 414 €**	**818 €**	**519 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**126 303 €**	**131 270 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	678 €	302 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	32 329 €	5 119 €	27 209 €	22 287 €	Dettes fournisseurs	18 459 €	16 270 €
Autres créances diverses	46 829 €		46 829 €	39 942 €	Autres dettes diverses	557 €	29 499 €
					Dettes fiscales et sociales	22 012 €	22 206 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	92 801 €		92 801 €	136 157 €	Pdt constatés d'avance	80 €	0 €
Charges constatées d'avance	433 €		433 €	640 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**172 392 €**	**5 119 €**	**167 272 €**	**199 026 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**41 787 €**	**68 276 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**176 623 €**	**8 533 €**	**168 090 €**	**199 546 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**168 090 €**	**199 546 €**

Familles Rurales Amancey

Familles rurales
Vivre mieux !

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/23 au 31/12/23

AGILIANCE AUDIT

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000,00 €	3 140,00 €
Cotisations différents échelons	3 000,00 €	3 140,00 €
Ventes de biens et de services	163 983,22 €	172 141,52 €
Participation des familles	160 506,85 €	143 928,04 €
Participations diverses	803,12 €	2 486,02 €
Part. associations MAD personnel	2 673,25 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	25 727,46 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	57 505,30 €	28 734,52 €
Subvention CTG	28 735,14 €	28 734,52 €
Subvention PSO/PSU	28 770,16 €	0,00 €
CAF PSU	0,00 €	
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	127 019,15 €	104 234,89 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	73 859,96 €	111 488,78 €
Subventions communales	53 159,19 €	-7 253,89 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	4 680,36 €	4 202,00 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	835,32 €	773,15 €
Autres transferts de charges d'exploitation	3 096,00 €	924,90 €
Reprises sur provision	749,04 €	2 503,95 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	223,55 €	21,24 €
Produits divers de gestion courante	5,76 €	21,24 €
UDAF Fds special	217,79 €	0,00 €
Total I	356 411,58 €	312 474,17 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 835,00 €	2 967,30 €
Cotisations différents échelons.	2 835,00 €	2 967,30 €
Achats	12 800,53 €	10 484,99 €
Alimentation Boisson	4 250,09 €	3 023,22 €
Fournitures d'activites	1 142,50 €	910,91 €
Fournitures d'entretien	1 799,66 €	751,71 €
Eau Electricite	530,35 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	3 452,43 €	4 914,24 €
Fournitures diverses	1 625,50 €	884,91 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	136 655,18 €	125 839,52 €
Sous traitance repas	73 509,66 €	68 344,75 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	2 257,28 €	2 190,78 €
MAD locaux	6 465,19 €	5 810,00 €
Entretien et réparation	4 814,32 €	2 767,99 €
Prime d'assurance	1 001,17 €	0,00 €
Services extérieurs divers	0,00 €	709,05 €
MAD du personnel	24 825,97 €	21 098,47 €
Programme pedagogique	8 822,13 €	6 064,45 €
Honoraires	7 004,80 €	5 404,64 €

Transports	2 846,18 €	3 808,99 €
Hebergement	0,00 €	6 003,50 €
Reception restauration	504,52 €	344,07 €
Frais de deplacement	882,70 €	945,15 €
Frais de structure divers	3 721,26 €	2 347,68 €
Impôts, taxes et versements assimilés	922,10 €	878,58 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	922,10 €	878,58 €
Salaires et traitements	206 939,73 €	175 744,74 €
Rémunération du personnel	201 836,13 €	172 630,94 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 473,60 €	1 708,80 €
Formation du personnel	3 630,00 €	1 405,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	5 202,67 €	1 061,65 €
Dotation aux amortissements	348,76 €	506,46 €
Provision charges et risques divers	4 477,76 €	435,18 €
Provisions depart en retraite	376,15 €	120,01 €
	0,00 €	
Autres charges	606,54 €	522,82 €
Charges diverses de gestion courantes	9,22 €	6,26 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	458,32 €	506,56 €
Cotisation UDAF	139,00 €	10
Total II	365 961,75 €	317 499,60 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-9 550,17 €**	**-5 025,43 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 412,80 €	451,77 €
Total III	1 412,80 €	451,77 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 412,80 €**	**451,77 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-8 137,37 €**	**-4 573,66 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	100,00 €	95,60 €
Produits sur exercices anterieurs	2 883,93 €	4 529,74 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	2 983,93 €	4 625,34 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	240,72 €	615,68 €
Charges sur exercices antérieurs	219,76 €	1 056,34 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	460,48 €	1 672,02 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**2 523,45 €**	**2 953,32 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**360 808,31 €**	**317 551,28 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**366 422,23 €**	**319 171,62 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-5 613,92 €**	**-1 620,34 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 00/01/1900

Nom et Qualité du signataire :

Maud POURCELOT

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales Plateau d'Amancey

ANNEXE 2023

Exercice clos le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Résultat	-5 614 €
Total du bilan	168 090 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Plateau d'Amancey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Remplacement du congé maternité de Coralie
- Baisse des effectifs sur le temps du mercredi
- Difficultés de validation des budgets auprès de la commune de Amancey et du SIVU
- Volonté affirmée de la commune de Cléron de maintenir son périscolaire envers et contre tout

Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

Report à nouveau Association		1 603,63 €
Report à nouveau sous contrôle SIVU		2 049,82 €
Report à nouveau sous contrôle CCLL	-	2 136,06 €
Report à nouveau ss contrôle Amancey	-	3 137,73 €
Total Résultat 2022	-	**1 620,34 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	891,11 €	647,22 €	- €	1 538,33 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	2 693,48 €	- €	- €	2 693,48 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	3 584,59 €	647,22 €	- €	4 231,81 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	891,11 €	102,48 €	- €	993,59 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	2 174,24 €	246,28 €	- €	2 420,52 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	3 065,35 €	348,76 €	- €	3 414,11 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	32 328,86 €	32 328,86 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	18 668,31 €	18 668,31 €	- €	- €
Collectivités locales	23 010,35 €	23 010,35 €	- €	- €
Autres créances	5 150,32 €	5 150,32 €	- €	- €
Sous Total	***79 157,84 €***	***79 157,84 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	432,93 €	432,93 €		
Total créances	**79 590,77 €**	**79 590,77 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**432,93 €**
DEFI	432,93 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	1 390,65 €	3 976,54 €	247,82 €	5 119,37 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	1 390,65 €	**3 976,54 €**	**247,82 €**	**5 119,37 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	301,97 €	376,15 €	- €	678,12 €
	301,97 €	**376,15 €**	**- €**	**678,12 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

- €

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat	- €	647,22 €	- €	647,22 €
	- €	**647,22 €**	**- €**	**647,22 €**

- €

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**- €**	**- €**

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	18 459,47 €	18 459,47 €	- €	- €
Autres dettes diverses	515,64 €	515,64 €	- €	- €
Dettes Usagers	41,36 €	41,36 €	- €	- €
Dettes Personnel	7 850,63 €	7 850,63 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	14 161,60 €	14 161,60 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**41 028,70 €**	**41 028,70 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**41 028,70 €**	**41 028,70 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	80,00 €	80,00 €		
TOTAL GENERAL	**41 108,70 €**	**41 108,70 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**80 €**
Adhésions 2024	80 €

AGILIANCE
AUDIT

Factures Non Parvenues	4 317 €
Cmne Amancey Chauffage	530, 5 €
KOESIO COPIEUR	74,07 €
Alméria	12,60 €
FD25	100,00 €
CAC	3 600,00 €

AGILIANCE AUDIT

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	150	6,50 €	975,00 €
Cotisation association locale	150	13,50 €	2 025,00 €
		0,00 €	**3 000,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	240,72 €
REGULS FAMILLE	24 ,72 €

Charges sur ex rcices antérieurs	219,76 €
Reguls soldes antérieurs familles	19,76 €
Réguls fournisseurs	200,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme uit :

Pro uits ex epti nnels	100,00 €
Bon Ehpad pour la Co ntry	100,00 €

Produits sur exercic s antérieurs	2 883,93 €
Chè ues non encaissés	40,00 €
Soldes familles	256,77 €
CAF PSO 2020	2 587,16 €

Quot art subvention investissement viré au r sultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Pe sonnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	6,93	0,33
TOTAL	**6,93**	**,33**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'empr nt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des di prochaines années.

10 PROJECTIONS 2024

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	160 506,85 €
CAF	57 505, 0 €
MSA	- €
Communes	127 019,15 €
Syndicats Int rcom unaux	- €
Etat	- 0,00 €
	345 031,30 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuven être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associati ns loc les.

L'évaluation du bénévol t n' s pas significative au 31/12